



## De l'utilité d'un commandement de défense départemental dans la chaîne OTIAD

Commandant(r) Méchin Christophe

Publié le 07/12/2018

L'Armée de Terre dans la société

**Dans le cadre sociétal actuel où la recherche de la saturation des forces de sécurité intérieure est une volonté affichée de la plupart des mouvements subversifs, un renforcement des structures départementales de la chaîne OTIAD pourrait s'avérer utile tout en s'inscrivant dans cette propension à la résilience voulue par le commandement. Le Commandement de la Défense du Finistère, structure particulière, pourrait dans ce cadre s'avérer intéressant voire inspirant.**

Le contexte sécuritaire actuel sur le territoire national et la volonté affichée d'une recherche de saturation des FSI par différents mouvements subversifs et/ou terroristes impliquent, selon moi, la recherche d'un renforcement de la chaîne OTIAD.

Si du niveau national jusqu'au niveau régional, cette dernière affiche une organisation solide et cohérente, le niveau départemental pourrait peut-être connaître quelques améliorations.

La nécessité de développer une capacité de commandement d'au moins une brigade telle qu'annoncée lors des stages OTIAD, ainsi qu'un maillage solide du territoire national pour répondre aux besoins de la Posture de Protection Terrestre se traduiraient alors par la mise en place d'un commandement de défense départemental en renforçant les structures d'état-major déjà existantes au niveau des délégations militaires départementales.

Le CDF ou Commandement de la Défense du Finistère pourrait à ce sujet, faire école.

Le CDF, késako ?

Le CDF est une entité créée en 1970 afin d'assurer la protection terrestre de la Force Océanique Stratégique ou FOST, dans la rade de Brest et le département du Finistère.

Elle est composée d'un noyau dur d'officiers d'active de l'armée de terre et de la Marine au niveau 1 de la menace.

A partir du niveau 2, ce noyau est suppléé par un Centre Opérationnel (CO) armé par une vingtaine de réservistes et comprenant toutes les cellules d'un état-major.

Le CDF a une double subordination : le commandement en chef de l'Atlantique ou CECLANT et l'OGZDS-Ouest de Rennes. Il a donc une vocation opérationnelle mais est aussi pion à part entière de la chaîne OTIAD dont il doit pouvoir mener l'éventail des missions.

Entité spécifique, le CO du CDF a développé une volonté d'action dès le niveau 1 de la menace pour ne pas attendre que cette dernière passe au niveau 2 et ne tout découvrir qu'à cette occasion. Les réservistes du CO, avec l'autorisation de leur commandement, ont ainsi mis en place des comités permanents :

- un comité « défense des sites » dont les membres font régulièrement le tour des installations à protéger pour constater l'état des protections depuis l'extérieur (clôtures, abords, postes éventuels de tir etc.). Ils tiennent un dossier pour chaque site et font part de leurs hypothétiques recommandations au CDF qui répercute aux installations concernées. Le chef de site, dispose alors d'un avis extérieur, toujours intéressant. L'action de ce comité vient en complément du Plan Particulier de Protection et ne porte que sur la protection externe. C'est pourquoi des contacts sont également entretenus avec les brigades de Gendarmerie dont dépendent les installations afin de s'assurer que des rondes sont menées.
- Un comité « information » qui se tient en permanence au courant de l'état du réseau routier départemental, particulièrement des rocades et des pénétrantes du réseau routier militaire de manœuvre, et de tout ce qui pourrait gêner la liberté de mouvement des forces terrestres dans le département du Finistère. Cette collecte d'information repose sur les différentes sources accessibles (presse, internet) ainsi que sur le réseau des réservistes et anciens militaires.
- Un comité « rayonnement » à la disposition du DMD qui mène des

actions de recrutement chaque fois qu'il en a la possibilité. Il aide également au niveau de la sensibilisation du milieu civil départemental sur l'utilité des forces armées et de la dissuasion nucléaire.

- Un comité « animation-entraînement » qui entretient une veille permanente concernant les différentes menaces sur le territoire national afin de pouvoir alimenter les exercices du CO/CDF en incidents réalistes. Il planifie également des scénarios d'entraînement correspondants aux besoins définis par la PIA 3.32.

Les missions protection des activités de la FOST nécessitent une recherche permanente du renseignement, menée par l'OSAS (officier supérieur adjoint spécialisé), un officier de Gendarmerie, qui coordonne les actions des FSI et d'autres services dans ce domaine, puis rend compte au CDF. Le comité permanent « information » du CDF y participe dans une moindre mesure et pour les domaines qui lui sont propres. Il peut bénéficier d'un retour d'informations du CDF si la teneur des informations fournies par l'OSAS le justifie.

### Aux niveaux supérieurs de la menace

Le CO/CDF, activé en cas de passage de la menace au niveau 2, reste sous les autorités conjointes de l'EMZD et du CECLANT. Il a le TACON de toutes les forces terrestres engagées dans le département. C'est pourquoi il s'entraîne régulièrement à raison d'une session de 3 à 5 jours par trimestre afin d'entretenir ses compétences.

Dans le cadre de l'approche globale et en raison de la prééminence des forces de sécurité intérieure sur le TN, un détachement de liaison de la Gendarmerie y est incorporé avec un officier supérieur auprès des chefs CO et un officier subalterne auprès des cellules G2 et G3.

L'aspect « défense civile » des missions OTIAD est concrétisé dans le CO par un personnel détaché de la préfecture du Finistère, en fonction des disponibilités, afin d'assurer la liaison entre le CDF et les autorités inter-ministérielles.

Même si l'action du CDF autour des implantations de la FOST relève du contrôle gouvernemental de la dissuasion et n'a pas besoin de réquisition préalable, sa zone d'action est en terrain libre donc nécessite une coordination avec la préfecture.

Présent dès le niveau 1 de la menace, le CDF répond d'ores et déjà à tous les besoins exprimés de la chaîne OTIAD sur les plans opérationnels, informatifs et collaboratifs par la mise en pratique du concept d'approche globale. C'est pourquoi l'adjoint du CDF est également DMD du Finistère et entretient des liens avec les services préfectoraux.

La généralisation d'une telle structure, par le renforcement de ce qui existe déjà au niveau départemental, répondrait aux besoins exprimés par le haut commandement en matière de maillage du territoire et conforterait la résilience des forces armées en cas de crise grave sur le territoire national.

---

**Titre :** De l'utilité d'un commandement de défense départemental dans la chaîne OTIAD

**Auteur(s) :** Commandant(r) Méchin Christophe

**Date de parution :** 07/12/2018

---